

Vacances scolaires Avril 2019

Du lundi 08/04/19 au vendredi 12/04/19

PASS'ADOS

Pour tous les collégiens de Lailly en Val

La nouvelle session pour le Pass'Ados aura lieu durant les vacances de Printemps du lundi 08 Avril au vendredi 12 Avril 2019.

Pour ceux qui souhaitent faire leur première inscription, ce Pass'Ados a un coût forfaitaire de 10€ pour l'année scolaire 2018/2019 et permet aux jeunes d'avoir accès à des activités artistiques, culinaires, de détente, manuelles et sportives durant les premières semaines des petites vacances (excepté Noël).

La cotisation de 10€ sera à verser au moment de la première inscription.

Les inscriptions pour les vacances d'Avril 2019 sont à faire auprès du responsable du service enfance et jeunesse, Sébastien PAVY, à son bureau qui se trouve dans la structure enfance, à partir du lundi 25/02/19 jusqu'au lundi 18/03/2019. Les inscriptions seront définitives et toute absence ne sera pas remboursée.

Les inscriptions ont lieu uniquement durant ses permanences :

Le lundi de 14h à 19h et le mercredi de 16h30 à 18h30

Durant la semaine du 08/04 au 12/04, **Nisrine AZZA**, sera la coordinatrice de ce Pass'Ados pour permettre un lien entre les intervenants, les jeunes, les parents et le responsable du service.

Nous essayons d'apporter une diversité et de la nouveauté dans les animations ; dommage que nous ayons eu très peu de retours concernant les sondages auprès des jeunes.

Un dossier complet sera à remplir (pour les jeunes qui ne sont pas encore venus) avec :

- La fiche famille (si vous ne l'avez pas déjà rempli)
- La fiche sanitaire de votre enfant
- La fiche de renseignements enfant « Pass'Ados »
- Fournir la photocopie des vaccins à jour
- Fournir une attestation d'assurance **extrascolaire** en cours de validité

Ce dossier sera valable pour l'année scolaire 2018/2019.

Pour information, **chaque groupe d'activités est limité à 12 places** pour des raisons de sécurité et de qualité pour tous. Au moment de l'inscription, vous saurez s'il reste de la place pour telle ou telle activité et dans laquelle votre enfant sera inscrit. Ces différentes animations sont encadrées par des intervenants extérieurs qualifiés.

Aussi, si pour une raison personnelle ou médicale, vous vous désistiez, veuillez prévenir Sébastien PAVY, par mail, afin qu'un autre enfant puisse bénéficier de la place vacante.

En accompagnant votre enfant sur le lieu de l'activité, prévenez l'intervenant si vous venez le rechercher. Votre enfant devra vous attendre sur le lieu de l'animation et nous vous demandons de signaler votre départ auprès des intervenants.

Liste des différentes animations Pass'Ados (vacances d'avril 2019) à LAILLY EN VAL

Nom:		Prénom:		Classe:	
Dates	Horaires	Animations	Choix par ordre de préférence	Lieux	Nombre de places
Lundi 08/04/2019	9h30/11h	Basketball		Gymnase	12
	11h/12h	Ruban		Salle de tir (annexe gymnase)	12
	13h30/15h30	Art plastique		Saint Sulpice	12
	15h30/16h30	Cirque		Gymnase	12
Mardi 09/04/2019	9h30/11h	Roller		Gymnase	12
	11h/12h30	Roller		Gymnase	12
	13h30/14h30	Tir à l'arc		Gymnase	12
	14h30/16h30	Création en pâte Fimo		Saint Sulpice	12
Mercredi 10/04/2019	9h30/11h	Théâtre		La Lisotte	12
	11h/12h	Tennis de table		La Lisotte	12
	14h/15h	Tir		Gymnase	6
	14h30/16h30	Pâtisserie		Val soglogne	12
Jeudi 11/04/2019	9h30/11h	Futsal		Gymnase	12
	11h/12h30	YOGA		Salle de tir (annexe gymnase)	12
	14h/16h	Mosaïque		Saint Sulpice	13
	14h30/16h30	Lectures et découvertes/BD		Val soglogne	12
Vendredi 12/04/2019	10h/11h	Kinball		Gymnase	12
	11h/12h	Sarbacane		Gymnase	12
	14h/16h	Art plastique		Saint Sulpice	12

Un tableau récapitulatif des inscriptions sera affiché à partir du vendredi 5 Avril sur le côté du gymnase.

Pour les activités ayant lieu au gymnase, le port de chaussures de sport propres et une tenue adéquate sont exigés (y compris pour toutes activités sportives) + une bouteille d'eau.

Pour l'activité ROLLER, il faudra indiquer impérativement, dans son dossier, si votre enfant emmène ses propres rollers ou sinon bien notifier sa pointure.

Si vous emmenez et venez rechercher votre enfant, nous vous demandons de respecter les horaires de début et de fin d'activité.

Les intervenants ne sont pas responsables de votre enfant en dehors des horaires prévus. Dans le cas où votre enfant se déplace seul pour venir aux différentes activités et repartir de celles-ci, le service enfance et jeunesse n'est pas responsable de votre enfant lors des trajets.

Il faudra bien stipuler dans le dossier de votre enfant s'il peut partir seul après les activités.

Nous vous demandons de faire en sorte que votre enfant respecte les règles de vie en groupe et obéisse aux consignes qui sont données lors des activités. Tout débordement (non-respect du matériel ou du personnel) sera sanctionné par l'exclusion de l'activité pour les séances suivantes y compris en cas de vol.

Dans tous les cas, si votre enfant n'est pas présent à l'atelier, la coordinatrice ou l'intervenant vous contacterons pour prévenir de l'absence de votre enfant.